

Réponse du Bloc Québécois au questionnaire de l'Alliance canadienne pour la maladie mentale et la santé mentale

1. Est-ce que le programme de votre parti touche à la santé mentale d'une façon quelconque?

Le Bloc Québécois est préoccupé par les enjeux liés à la santé et aux services sociaux, dont celui d'améliorer la qualité des soins afin que les Québécoises et les Québécois puissent bénéficier de services adéquats dans des délais raisonnables.

Le Bloc Québécois estime que le gouvernement fédéral doit tenir compte des coûts financiers et humains de la maladie mentale ou d'autres formes de troubles neurologiques dans ses propres programmes et ses politiques destinés à la population. Bien que ces programmes et politiques légitimes soient en nombre restreint – puisque la santé et l'éducation relèvent du Québec et des provinces - le gouvernement fédéral est responsable, par exemple, de l'administration des programmes à l'égard des anciens combattants, à l'égard des Autochtones et administre la Sécurité de la vieillesse de même que l'octroi du Supplément de revenu garanti.

Toutefois, la santé et les services sociaux sont des domaines de compétence qui relèvent exclusivement du Québec et des provinces et à ce titre, le Bloc Québécois juge que le Québec et les provinces sont les mieux à même de mettre sur pied des systèmes de soins de santé qui répondent adéquatement aux besoins de leur population respective selon les modalités qu'ils déterminent et ce, sans conditions de la part du gouvernement fédéral.

Le Bloc Québécois juge que seule la correction complète du déséquilibre fiscal qui sévit au Canada et qui prive le Québec et les provinces des revenus nécessaires pour remplir leurs responsabilités en santé et pour les services sociaux, permettra au Québec et aux provinces de développer davantage les services à leur population dans leurs champs de compétences exclusifs, avec les partenaires présents sur leur territoire et de s'assurer qu'en matière de santé et de services sociaux, leurs citoyennes et citoyens reçoivent les soins adéquats en temps opportun.

2. Appuyez-vous la parité des ressources allouées pour le traitement des problèmes de santé mentale et de santé physique?

Comme mentionné ci-haut, la santé relevant exclusivement du Québec et des provinces, le Bloc Québécois juge qu'ils sont les mieux à même de déterminer les besoins de leur population respective, y compris les ressources qui devraient lui être allouées, selon les modalités qu'ils souhaitent et ce, sans conditions de la part du gouvernement fédéral.

3. Appuyez-vous l'inclusion particulière d'initiatives liées à la santé mentale et la toxicomanie dans l'Accord fédéral/provincial/territorial de 2004 en matière de santé?

L'entente distincte entre le Québec et le gouvernement fédéral en 2004 reconnaissait qu'en matière de soins de santé, c'est le gouvernement québécois qui a pleine juridiction et que le Québec a une obligation non pas de rendre des comptes à Ottawa, mais aux Québécoises et Québécois.

Quoi qu'en disent les partis pancanadiens, le déséquilibre fiscal n'est pas réglé. Le Québec n'est toujours pas à l'abri des décisions unilatérales du gouvernement fédéral qui tient le Québec en laisse par ses politiques en matière de transferts. À preuve, le gouvernement fédéral annonce déjà que l'entente sur la santé subira un régime minceur lorsqu'elle viendra à échéance en 2014. Le Bloc Québécois croit qu'il faut non seulement veiller à ce que le prochain gouvernement maintienne la croissance de l'ensemble des transferts au Québec et le caractère asymétrique de l'entente sur la santé, mais aussi mettre tout en œuvre pour trouver une solution au déséquilibre fiscal afin que la nation québécoise retrouve l'autonomie financière dont elle a besoin pour mieux maîtriser son développement.

En élisant un fort contingent de député-e-s du Bloc Québécois à Ottawa et en empêchant les conservateurs d'obtenir une majorité, les Québécoises et les Québécois s'assurent que le prochain gouvernement sera plus sensible aux besoins du Québec, notamment en santé mentale. Ceci est d'autant plus important que s'amorcent les négociations concernant le renouvellement de l'entente sur la santé.

4. Moins d'un tiers des personnes atteintes de troubles de santé mentale reçoivent les services dont elles ont besoin. Que fera votre parti pour améliorer l'accès aux services en santé mentale et contrer la pénurie de professionnels en santé mentale au Canada? Dans ce comté?

L'accès de tous les Québécoises et Québécois à des services en santé est un enjeu qui préoccupe beaucoup le Bloc Québécois. Or, l'entente distincte entre le Québec et le gouvernement fédéral en 2004 reconnaissait qu'en matière de soins de santé, c'est le gouvernement québécois qui a pleine juridiction et que le Québec a une obligation non pas de rendre des comptes à Ottawa, mais aux Québécoises et Québécois. Bref, il revient au Québec d'établir ses propres stratégies en matière des ressources humaines afin, entre autres, de réduire les délais d'attente et de voir à la pénurie de la main d'œuvre qualifiée en santé.

En outre, le Québec est en négociations avec certaines provinces, dont l'Ontario, afin de permettre la mobilité de la main d'œuvre entre le Québec, certaines provinces mais aussi avec la France. Les ordres professionnels du Québec, des autres provinces et de la France devront s'entendre sur la reconnaissance de leurs compétences et de la formation additionnelle qui serait nécessaire à leur reconnaissance. Ces dispositions

font parties du champ de compétence des provinces et le fédéral ne peut s'ingérer dans celles-ci.

5. Est-ce que votre parti s'engagera à augmenter le financement alloué à la santé mentale et à la recherche en santé mentale?

Le Bloc Québécois réclame que le gouvernement fédéral augmente de façon substantielle le financement de la recherche. Toutefois, en raison de la compétence du Québec en matière de soins de santé, le gouvernement fédéral devrait transférer ces sommes directement au gouvernement du Québec et des provinces qui auront alors l'opportunité de mieux supporter, par exemple, les chaires de recherche des universités qui travaillent à développer et à tester les nouvelles interventions médicales de demain, et ce, selon leurs propres modalités.

6. Que fera votre parti pour appuyer les individus, les familles, les milieux de travail et les communautés lorsqu'il s'agit de la santé mentale et de la maladie mentale?

Nous croyons qu'il est important d'instaurer des mesures fiscales destinées spécifiquement à soutenir les proches aidants. Par exemple, le Bloc Québécois reconnaît qu'il est urgent de bonifier le crédit d'impôt pour les aidants naturels et propose de le faire à la hauteur de 250 millions de dollars sur cinq ans, tout en ouvrant le crédit d'impôt pour aidants naturels aux conjoints.